

# Agreste Basse-Normandie

## Données Normandie

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Enquête eau et assainissement

## Un prix en hausse, une consommation en baisse

**Une consommation de l'eau en baisse avec peu de pertes d'eau potable dans les réseaux, un prix de l'eau en hausse avec un poids croissant de l'assainissement, une progression de l'intercommunalité, une préférence pour la gestion déléguée, le développement des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) : telles sont les principales tendances observées dans les services d'eau et d'assainissement bas-normands entre 2004 et 2008.**

### L'organisation des services : intercommunalité et gestion déléguée prédominante

La gestion de l'eau et de l'assainissement s'organise autour de 3 services :

- le service public de l'eau potable qui assure la production (prélèvement dans le milieu naturel et potabilisation de la ressource) et la distribution de l'eau potable aux consommateurs.
- le service public de l'assainissement collectif qui assure la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites au cours du traitement.

- le service public d'assainissement non collectif (ou assainissement individuel) lorsqu'une habitation n'est pas raccordée à un réseau public d'assainissement.

Ces services peuvent être gérés par la commune ou par une structure intercommunale qui peut reprendre la compétence en partie ou en totalité, en gestion directe (régie) ou indirecte (délégation du service, en confiant à un tiers, via un contrat, la gestion de tout ou partie du service dont la collectivité a la responsabilité).

En 2008, sur l'ensemble de la Basse-Normandie, et de façon équivalente quelque soit le département, 93,2 % des communes enquêtées ayant un service d'eau potable sont regroupées dans une structure intercommunale, contre 74,4 % sur l'ensemble de la France. Par contre, en nombre d'habitants et en volumes d'eau facturés, ce pourcentage est ramené à la moyenne française (69,8 % de la population dans une orga-

nisation intercommunale). Ceci s'explique par le fait que certaines communes bas-normandes peuplées ont choisi de gérer seules, leur service d'alimentation en eau potable (124 communes pour 442 388 habitants soit une moyenne de 3 568 habitants par commune).

L'intercommunalité est également choisie par 99 % des communes pour organiser leur service d'assainissement

non collectif. Enfin, l'organisation intercommunale progresse aussi pour gérer les services d'assainissement collectif puisque 70 % des communes étaient regroupées en 2008 contre seulement 57 % en 2004.

L'organisation intercommunale continue donc à progresser en Basse-Normandie, avec un choix prépondérant pour la délégation de service :

### Organisation et mode de gestion des services d'eau et d'assainissement, en Basse-Normandie et en France

En nombre de communes en 2008

		Organisation communale			Organisation intercommunale			Ensemble		
		Régie	Délégation	Ensemble	Régie	Délégation	Ensemble	Régie	Délégation	Ensemble
Communes ayant un service d'eau potable	<b>Basse-Normandie</b>	<b>76</b>	<b>48</b>	<b>124</b>	<b>462</b>	<b>1 226</b>	<b>1 688</b>	<b>537</b>	<b>1 275</b>	<b>1 812</b>
	France	6 974	2 387	9 362	10 456	16 847	27 302	17 430	19 234	36 686
Communes ayant un service d'assainissement collectif	<b>Basse-Normandie</b>	<b>127</b>	<b>106</b>	<b>233</b>	<b>205</b>	<b>322</b>	<b>528</b>	<b>332</b>	<b>429</b>	<b>761</b>
	France	10 689	2 929	13 618	5 769	5 619	11 299	16 369	8 548	24 916
Communes ayant un service d'assainissement non collectif	<b>Basse-Normandie</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>17*</b>	<b>1 088</b>	<b>427</b>	<b>1 522*</b>	<b>1 097</b>	<b>433</b>	<b>1 539*</b>
	France	2 961	522	3 688*	19 478	4 251	24 026*	22 438	4 773	27 714*

\* Les données des colonnes « ensemble » sont différentes de la somme des données des colonnes « régie » + « délégation », certaines communes n'ayant pas répondu à la question sur le mode de gestion de l'assainissement non collectif.

Source : SOeS - SSP - Enquête Eau et Assainissement 2008

la gestion de l'eau potable est le plus souvent déléguée au privé (70 % des communes et de la population), surtout dans l'Orne où 86 % des communes (et 79 % de la population) ont choisi de déléguer l'exploitation de leur service (et 99 % des structures intercommunales). On note toutefois un léger retour sur cette tendance puisque 4 % des communes (organisées en intercommunalité ou pas) avec un service d'eau potable délégué en 2004 ont opté pour un retour en régie depuis, essentiellement dans le Calvados. Cette augmentation de la gestion en régie se constate sur l'ensemble du territoire français.

De même, les communes dotées d'un service d'assainissement collectif ont fait le choix, pour 56 % d'entre elles, de déléguer ce service (c'est 4 % de plus qu'en 2004 et 22 % de plus qu'au niveau national). Enfin, 30 % des communes ayant un service d'assainissement non collectif ont choisi de le déléguer ce qui reste une proportion élevée, au regard du chiffre national de 17 %.

### Le service d'alimentation en eau potable

#### Une consommation en baisse...

Comme sur l'ensemble de la France, la consommation d'eau en Basse-Normandie a diminué en 2008 de 6,5 % par rapport à 2004 alors même que la population a légèrement augmenté sur ces 4 années (+ 1,5 %). En fait, c'est la consommation totale par habitant et par jour qui a baissé de près de 8 % passant de 177 à 163 l/hab/jour alors que la consommation sur l'ensemble de la France est de 175 l/hab/jour. La région de Basse-Normandie se positionne ainsi parmi les 12 régions les plus économes de France. Au total, ce sont un peu plus de 87 millions de mètres cubes d'eau qui ont été facturés sur l'année 2008 aux bas-normands, dont 86 % au tarif domestique, qui correspond à la proportion à l'échelle de la France entière.

La consommation a baissé en moyenne en France entre 2004 et 2008 (ce qui inverse la tendance

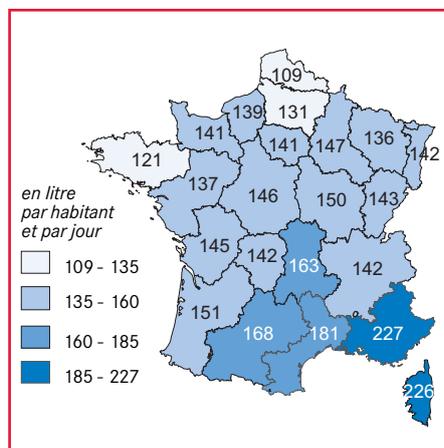
de hausse constatée entre 2001 et 2004). Plusieurs explications à cette évolution peuvent être apportées : une année 2008 plus pluvieuse qu'en 2004 a permis de réduire l'arrosage des jardins et le recours à l'irrigation, un changement de comportement des usagers soucieux de réduire leur facture mais également de préserver l'environnement, une conscience plus aigüe des communes, des entreprises et des pouvoirs publics de la nécessité d'économiser la ressource : acquisition d'équipements plus économes en eau (toilettes « double chasse », bac de récupération d'eau pluviale, lave-linge plus économe...)

De fortes disparités subsistent selon les régions : les régions du Sud de la France, ainsi que la Guadeloupe et la Réunion sont les plus consommatrices d'eau alors que ce sont les usagers de Mayotte (79 l/hab/jour) suivis de ceux du Nord-Pas-de-Calais (109 l/hab/jour) et de la Bretagne (121 l/hab/jour) les plus économes. Ces fortes disparités régionales peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs : le climat, le tourisme, l'importance de l'habitat individuel, l'existence de piscines et de jardins...

#### Un prix de l'eau potable en hausse, comme la moyenne française...

Le prix moyen du mètre cube d'eau potable en Basse-Normandie est égal à celui de la France, soit 1,59 € m<sup>3</sup>

#### Consommation domestique moyenne régionale d'eau potable, en 2008



Contrairement aux tendances nationales où les tarifs pratiqués dans une gestion en régie sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en délégation, le mode d'exploitation (régie ou délégation) n'influe pas significativement sur le prix moyen de l'eau potable en Basse-Normandie, même si c'est très variable en fonction :

- des départements étudiés : dans la Manche, l'eau coûte moins cher en régie qu'en délégation et on constate l'inverse dans l'Orne ;

- de l'organisation des services : sur la région, le service d'eau délégué d'une commune fait apparaître un prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable moins élevé qu'un service en régie ; par contre, la situation est inverse pour les structures intercommunales.

### Des infrastructures performantes, avec des pertes en eau parmi les plus faibles des régions françaises...

36 % des communes enquêtées sont alimentées par des eaux de surface, ce qui représente 12 % des volumes facturés. Ces eaux superficielles nécessitent toutes d'être traitées, alors que 78 % des eaux souterraines prélevées n'ont pas à l'être avant leur mise en distribution (ou simplement désinfectées). Ceci explique que le coût du mètre cube d'eau potable soit plus onéreux pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines, même si le captage de cette eau est plus aisé.

La longueur du réseau de distribution (entre la station de traitement et le compteur du consommateur) s'élève à plus de 35 000 kilomètres dont le tiers dans les communes de moins de 400 habitants (soit 51 mètres par abonné contre 37 en France). Le rendement (rapport entre les volumes distribués et les volumes mis en distribution) de ce réseau est bon puisque légèrement supérieur à 80 % (il est de 78 % en moyenne sur le territoire français) avec une disparité entre les départements de la région : rendement de 86,1 % dans le Calvados et de 74,4 % dans la Manche ce qui s'explique par la ruralité de ce département : le réseau est plus long pour moins d'habitants desservis ce qui engendre des pertes en eau plus importantes.

Les pertes en distribution représentent la somme des volumes d'eau perdus suite à des défauts d'étanchéité du réseau, des défauts de comptage et des volumes non comptabilisés utilisés pour le rinçage des canalisations après réparations par exemple ou utilisation des poteaux incendie.

L'indice linéaire de pertes, qui mesure les pertes journalières (volume produit + volume acheté – volumes distribués) ramenées au kilomètre est seulement de 1,8 m<sup>3</sup>/km/jour contre 3,9 pour le pays, ce qui place la Basse-Normandie en 5<sup>e</sup> position des régions subissant le moins de pertes d'eau. Un des moyens d'agir sur ces pertes (et donc de préserver la ressource) est de renouveler les canalisations et organes du réseau de distribution endommagés ou vieillissants : pour les années 2006-2007-2008, un peu plus de 200 km de canalisations ont été remplacés en Basse-Normandie, principalement dans les communes de moins de 400 habitants ce qui correspond à un taux de remplacement annuel du réseau de 0,6 % (équivalent à la moyenne nationale). Le taux prévu pour la période 2009-2011 était de 0,72 %.

### Le service d'assainissement collectif

761 communes soit 42 % des communes bas-normandes disposent d'un système d'assainissement collectif (collecte et traitement) : elles regroupent néanmoins 83 % de la population. En effet, ce sont majoritairement les communes de moyenne et grande taille qui se dotent de ce type d'infrastructure et les secteurs ruraux à faible densité de population en sont naturellement moins équipés. La plupart (70 %) de ces communes dotées d'un système d'assainissement collectif ont choisi de se regrouper pour gérer tout ou une partie seulement de la compétence.

### Prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable selon l'organisation et le mode de gestion du service en 2008

En euros/m<sup>3</sup>

	Organisation communale			Organisation intercommunale ou mixte			Ensemble		
	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble
Calvados	1,18	1,30	1,28	1,42	1,40	1,41	1,32	1,36	1,35
Manche	1,78	1,88	1,83	1,61	1,99	1,79	1,65	1,96	1,80
Orne	2,69	1,88	2,20	1,63	1,74	1,72	1,90	1,75	1,78
<b>Total Basse-Normandie</b>	<b>1,65</b>	<b>1,45</b>	<b>1,51</b>	<b>1,57</b>	<b>1,65</b>	<b>1,63</b>	<b>1,59</b>	<b>1,59</b>	<b>1,59</b>
France	1,24	1,52	1,42	1,43	1,74	1,66	1,36	1,68	1,59

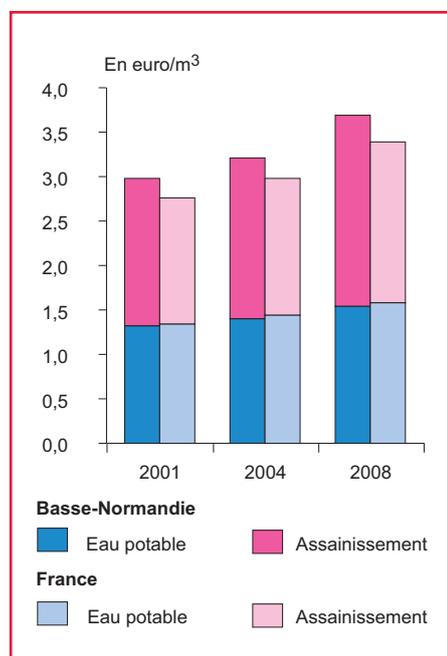
Source : SOeS - SSP - Enquête Eau 2008

## Un coût de l'assainissement de plus en plus élevé en Basse-Normandie, et supérieur à la moyenne française...

La part de l'assainissement dans la facture d'eau totale est supérieure à celle de l'eau potable.

Au total, l'eau coûte plus cher dans la région qu'en France : cet écart de prix était déjà présent en 2001 et 2004, mais il s'est accru entre 2004 et 2008 ; c'est la composante assainissement qui fait la différence.

### Prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau (communes ayant un service d'assainissement collectif)



Source : SOes - SSP - Enquête Eau et Assainissement 2008

Par ailleurs, contrairement au service d'eau potable bas-normand, le service d'assainissement délégué coûte 26 centimes de plus par mètre cube à l'utilisateur bas-normand que le service d'assainissement exploité en régie.

### Le réseau d'assainissement

Les réseaux d'assainissement collectifs sont implantés dans les zones les plus densément peuplées, c'est pourquoi leur longueur est moins importante que celle du réseau d'eau potable, sur un même territoire.

En Basse-Normandie, il mesure près de 10 000 km ; 1 kilomètre dessert donc en moyenne 123 habitants, contre 151 pour la France. Ceci peut expliquer en partie le coût plus important de la part assainissement en

Pour la collecte des eaux, les collectivités ont le choix entre 2 types de réseau : le réseau unitaire qui collecte les eaux usées et les eaux pluviales ensemble, et le réseau séparatif qui charrie les eaux usées d'un côté et les eaux pluviales de l'autre (à l'aide de 2 canalisations distinctes). L'intérêt de ce second système, même si le coût d'investissement est plus important, est d'avoir un effluent plus concentré, et donc un traitement souvent plus efficace et moins coûteux. Les deux systèmes peuvent également coexister sur une même collectivité, suivant les contraintes techniques, l'évolution de l'urbanisation et l'ancienneté des équipements.

Normandie par rapport au territoire français, d'autant que les réseaux de collecte bas-normands sont essentiellement de type séparatif (à près de 70 %) alors qu'ils ne constituent que la moitié des réseaux de collecte français.

### Le service d'assainissement non collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a rendu obligatoire la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 31 décembre 2005. Ce service a des compétences obligatoires qui sont :

- réaliser le contrôle de toutes les installations au moins une fois avant le 31/12/2012 ;
- assurer un contrôle périodique au moins une fois tous les 8 ans ;
- établir à l'issue du contrôle un document reprenant, le cas échéant, la liste des travaux à réaliser pour se mettre en conformité avec la réglementation ;
- percevoir une redevance auprès des usagers.

En Basse-Normandie, les communes ont mis en place massivement leur SPANC entre 2004 et 2008, répondant ainsi aux exigences réglementaires : en 2008, 85 % des communes sont dotées d'un SPANC, à travers une organisation intercommunale (pour 99 % d'entre elles) contre seulement 31 % en 2004. Ces SPANC ont en charge plus de 82 % des logements bas-normands non raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

### Composantes eau potable et assainissement du prix total moyen du m<sup>3</sup> d'eau, en 2008 et 2004

(Communes dotées d'un réseau d'assainissement collectif) en euros/m<sup>3</sup>

	Basse-Normandie			France			
	2001	2004	2008	2001	2004	2008	
Eau potable	Partie fixe	0,30	0,34	0,36	0,30	0,31	0,35
	Partie variable	0,95	0,99	1,12	0,97	1,06	1,16
	Redevances eau potable	0,07	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07
	<b>Total eau potable</b>	<b>1,32</b>	<b>1,40</b>	<b>1,54</b>	<b>1,34</b>	<b>1,44</b>	<b>1,58</b>
Assainissement	Partie fixe	0,18	0,17	0,23	0,12	0,13	0,16
	Partie variable	1,00	1,19	1,37	0,90	1,04	1,20
	Redevance pollution	0,48	0,45	0,55	0,40	0,37	0,45
	<b>Total assainissement</b>	<b>1,66</b>	<b>1,81</b>	<b>2,15</b>	<b>1,42</b>	<b>1,54</b>	<b>1,81</b>
<b>Prix total de l'eau</b>	<b>2,98</b>	<b>3,21</b>	<b>3,69</b>	<b>2,76</b>	<b>2,98</b>	<b>3,39</b>	

Source : SOes - SSP - Enquête Eau et Assainissement 2008

## Méthodologie

• L'enquête 2008 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée en 2009 par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) et par le Service de l'observation et des Statistiques (SOEs) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Elle a également été financée en partie par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Elle fait suite aux enquêtes de 1998, 2001 et 2004. Elle étudie les services publics d'eau et d'assainissement sous divers aspects : organisation et gestion du service public, prix de l'eau, équipements utilisés, volumes produits et distribués. Cette enquête a été menée en parallèle de la mise en place, par l'ONEMA, du système d'information national (SISPEA) sur les services d'eau et d'assainissement, qui a pour objet d'offrir aux collectivités un outil de pilotage pour la gestion de leurs services et répondre à une forte

demande de transparence des citoyens et donc de se substituer progressivement à l'enquête.

• En Basse-Normandie, l'enquête a porté sur 181 communes, dont toutes celles de plus de 10 000 habitants. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. Les données publiées sont extrapolées de façon à se référer aux 36 686 communes de France, y compris les Dom. Elle est complétée par des données de la Direction Générale de la Santé sur les unités de distribution de l'eau des communes de l'échantillon, l'origine de l'eau distribuée et les traitements appliqués pour la rendre potable. Elle comprend aussi des données des Agences de l'eau et des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration. Elle intègre également des informations extraites des bases de données « Gestion des services publics » des services départementaux du ministère chargé de l'Agriculture.

## Pour en savoir plus

- « Services d'eau et d'assainissement : une inflexion des tendances », Agreste primeur n° 250, décembre 2010
- des données en ligne sur <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>
- [www.services.eau.France.fr](http://www.services.eau.France.fr)

### Agreste Basse-Normandie

n°52 - février 2012 - 2,50 €

Directeur de la publication : François QUESNEL

Rédacteur : Hélène MALVACHE

Composition : ANCD Beauvais

impression : SRISE

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1951-0411

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>

Courriel : [srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr)

### Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2012

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : Yves GEFFROY  
SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION  
STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE  
6, boulevard du Général Vanier - BP 95181  
14070 CAEN CEDEX 5  
Tél : 02.31.24.97.41 - Fax : 02.31.24.97.00

